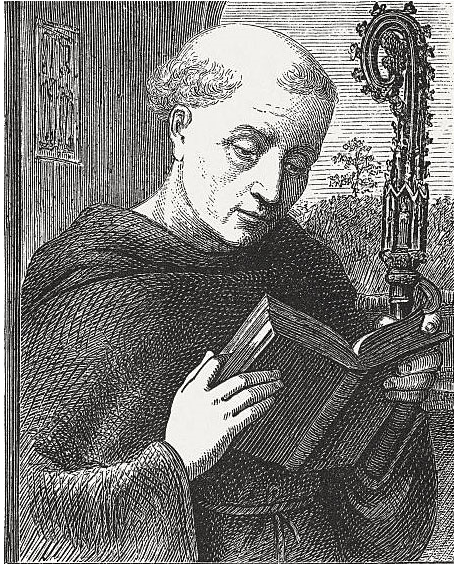


LA REGLE DE SAINT BENOÎT ET LE MANAGEMENT D'ENTREPRISE



Depuis qu'elle a adopté pour « patron » le créateur de l'ordre des Bénédictins, la paroisse Saint-Benoît du Haut Quercy, cherche à mieux connaître les qualités de ce saint homme qui, au VI^{ème} siècle, rédigea sa fameuse « Règle », toujours en vigueur dans de nombreuses congrégations monastiques.

Comment un tel texte a—t-il pu survivre aussi longtemps ? Quel intérêt présente-t-il dans notre monde moderne ? Quelles réflexions peut-il susciter de nos jours ?

Pour répondre à ces questions, la paroisse a fait appel à M. Antoine FONT, officier en retraite, qui a notamment participé à la formation de cadres pour l'exercice de leurs responsabilités en leur dispensant des formations en management, gestion du temps et du stress.

Ce conférencier expliquera notamment que la Règle de saint Benoît, souvent perçue comme un texte monastique, est en réalité **un traité de gouvernance**. Elle aborde des questions centrales pour toute organisation : comment allier discipline et souplesse, comment concilier l'autorité avec l'écoute, **comment donner du sens à l'action collective**.

Il démontrera également toute son actualité. À une époque où les modèles de management sont souvent remis en question, ce texte du VI^e siècle propose des réponses qui ont traversé les siècles.

Un sujet qui, au-delà du thème religieux, est susceptible d'intéresser tous les « patrons » qui ont à conduire des activités impliquant des hommes et des femmes, quelque soit le domaine concerné.

La conférence aura lieu

samedi 21 février, à 17 h 00, en salle du Bellay à SOUILLAC.

Accès libre et ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la vie et au travail au sein d'un ensemble humain.